

Chers parents,

Des personnels de l'éducation nationale de la maternelle à l'université seront en grève mardi 19 mars. Nous sommes inquiets des dégradations du service public d'éducation et de la qualité d'accueil des élèves dans les écoles suite au vote, le mardi 19 février 2019, par l'assemblée nationale de la loi dite de « l'école de la confiance ». Un des amendements des plus menaçants (Regroupement école collège article 6) n'a été voté que par 35 député.es (sur 45 présent.es) pendant l'étude de la loi quand 577 député.es possèdent une voix. Le texte sera examiné par le Sénat début avril. Il est encore temps d'empêcher que cette loi ne passe.

Quelques exemples de ce qui changerait avec cette loi :

✓ **Les écoles primaires et le collège réunis dans un établissement unique**

Les collectivités locales pourront choisir de créer des établissements regroupant un collège avec toutes les écoles de son secteur. Le principal adjoint du collège aura la direction de toutes les écoles. Il n'y aurait plus de conseils d'école et plus de directeurs ou directrices au quotidien dans l'école.

✓ **Ecole obligatoire à 3 ans : le budget des écoles publiques impacté**

Actuellement : 97 % des enfants sont scolarisés dès l'âge de 3 ans. Les mairies financent le matériel des écoles maternelles publiques. Elles rémunèrent aussi les ATSEM.

Avec cette loi, les mairies devront financer aussi l'école maternelle privée, alors qu'il n'y aura pas plus d'élèves.

Conséquence : les budgets des écoles publiques risquent de baisser considérablement.

✓ **Un enseignement au rabais : les élèves méritent mieux**

Des étudiants (dès la 2^e année de licence) pourront assurer des remplacements et prendre en charge les élèves à la place des professeurs des écoles. Le ministère prévoit de recruter 9 000 contractuels (enseignants non formés) : 3 000 à chacune des 3 prochaines rentrées.

✓ **Une politique d'évaluation imposée et pas utile pour les apprentissages**

Les tests imposés à tous les élèves des classes CP et de CE1, et les exercices d'entraînement qui vont avec, ne permettent pas de faire progresser les élèves. Ils visent à classer les établissements et nient le travail des enseignants. Evaluer sans cesse n'est pas utile.

Des propositions pour améliorer l'école, nous en avons : des baisses d'effectifs (et pas seulement en CP et CE1 en éducation prioritaire, mais dans toutes les classes), des professeurs correctement formés, des créations de postes pour accompagner les élèves au plus près de leurs besoins, un accueil des élèves en situation de handicap dans de bonnes conditions...

Nous comptons sur votre soutien.

Parents d'élèves et enseignants, nous devons ensemble défendre une école publique de qualité, pour la réussite des élèves. N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour échanger et comprendre les conséquences de cette loi.